

Séance de la soirée du 16 novembre 2017

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme Marie-Hélène Gauthier, présidente**
M. Pierre Renaud, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR
LE PROJET DE PROLONGEMENT D'UN GAZODUC
ENTRE SAINT-SÉBASTIEN ET PIKE RIVER
PAR TRANSCANADA PIPELINES LIMITED**

DEUXIÈME PARTIE

Séance tenue le 16 novembre 2017
Centre communautaire Saint-Sébastien
Saint-Sébastien

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 16 NOVEMBRE 2017

DISCOURS D'OUVERTURE 1

PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

Mme Heïdi Asnong 4

DISCOURS DE FERMETURE 49

DISCOURS D'OUVERTURE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de prolongement d'un gazoduc entre Saint-Sébastien et Pike River par TransCanada PipeLines Limited.*

10 Je suis Marie-Hélène Gauthier et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

15 Pour ce faire, je suis secondée par le commissaire Pierre Renaud, de messieurs Jean-François Bergeron et Yvon Deshaies qui sont analystes, de Mme Lynda Carrier qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission ainsi que de madame Karine Lavoie qui est conseillère en communication.

20 Il est à noter qu'en raison des moyens de pression exercés par le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, notamment la grève du temps supplémentaire, les deux analystes et la conseillère en communication de l'équipe de la commission ne sont pas présents durant cette deuxième partie d'audience.

25 Nous sommes également assistée d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de M. Michel Filteau, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de M. Michel Guimond, responsable de la sonorisation.

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par Mme Francine Langevin, sténographe officielle.

30 La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

35 Nous avons tenu, le 11 octobre dernier, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

40 Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

Le déroulement de la séance est le suivant :

- 45 - Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître avant le 26 octobre dernier leur intention de faire une présentation verbale, et dont la présentation est prévue pour ce soir, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.
- 50 - Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.
- Au besoin, la commission échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

55 Si le temps nous le permet, et je crois que oui, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 10 minutes pour leur présentation.

60 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

Seulement une présentation est prévue à l'horaire de la soirée.

65 Le BAPE a également élaboré des règles de présentation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

70 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

75 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

80 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

85 Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer ou argumenter sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données factuelles erronées.

90 Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut alors rectifier ce fait.

95 Pour ce prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

La commission d'enquête pourrait, au besoin, demander au promoteur de venir répondre à ses questions après la présentation de vos mémoires.

100 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux.

105 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

110 Le rapport sera remis à la ministre au plus tard le 9 février 2018. Par la suite, la ministre disposera de quinze jours pour le rendre public.

Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que la ministre fera ses

115 recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et selon
quelles conditions, appartient au Conseil des ministres.

120 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront
disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE et pourront
être consultés par Internet aux centres de consultation de la région. L'adresse des centres est
disponible à l'arrière de la salle.

125 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission
d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

130 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est
muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un
questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

135 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir
remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat
avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous
remercie à l'avance du temps nécessaire pour répondre à ce questionnement.

140 J'invite, maintenant, notre participant, Mme Asnong, la représentante de Pike River à venir
faire sa présentation.

140

PRÉSENTATION DU MÉMOIRE
Mme Heïdi Asnong
M. Jean Asnong
M. Martin Bellefroid

145 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir M. Bellefroid.

150 **Mme HEÏDI ASNONG :**

Parce que moi, dans le fond, j'ai eu le mandat de rédiger, mais les idées principalement
viennent des conseillers parce que mon père était pas à l'aise à écrire. Donc, je suis sa fille, mais
j'ai pris connaissance du dossier puis j'ai rédigé le mémoire.

155 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a pas de problème. Alors, que ce soit votre père ou que ce soit le maire de la municipalité, il y a pas de problème.

160 **Mme HEÏDI ASNONG :**

C'est plus, pour plus tard, s'il y a des questions plus précises.

165 **LA PRÉSIDENTE :**

Absolument.

Mme HEÏDI ASNONG :

170 Je vais faire la lecture assez rapidement, je pense que 15 minutes me suffisent pour faire...

LA PRÉSIDENTE :

O.K. La parole est à vous.

175

(LECTURE DU MÉMOIRE PAR Mme HEÏDI ASNONG)

Mme HEÏDI ASNONG :

180 Donc, je vous rapporte les faits qui avaient été déjà mentionnés à ce moment-là.

(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE - PAGE 3)

Mme HEÏDI ASNONG : (page 3 du mémoire – après « 37 personnes »)

185

Puis on a pris seulement les électeurs, il y a pas les enfants inclus dans ça.

(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE - PAGE 3)

190 **Mme HEÏDI ASNONG :**

195 Grosso modo, dans le fond, c'est l'effet de la boule de feu qu'on a retenu puis qu'on a analysé. C'est ce qu'ils ont mentionné, s'il y avait une boule de feu, la première zone de radiation serait de 186m; ce qui aurait un effet sur la vie des gens. Ça représente 21 habitations qui se trouvent dans cette zone-là de 186m. Puis il y aurait une seconde zone de radiation de 250m, qui représenterait un effet sur la santé. Puis ça, il y a 17 autres habitations qui se rajoutent dans cette zone-là.

200 Dans le cas d'un effet en feu de chalumeau, grosso modo, c'est que ça explique, c'est qu'il y a une risque pour la vie avec un feu, puis des situations... les pires situations, mais c'est toujours ça qu'il faut évaluer. Ça représente un risque sur la vie dans un rayon de 114m, puis les effets sur la santé se retrouvent à 233m.

205 **(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE - PAGE 3)**

Mme HEÏDI ASNONG :

210 Puis dans le document du mémoire, je vous présente un peu grosso modo où est-ce que je veux attirer votre attention. Mais ce qu'on veut en faire ressortir, c'est que le présent projet s'arrête à l'emprise de l'autoroute 35. Il y a une demande qui a été faite à la CPTAQ pour faire les modifications pour le tracé actuel, mais que dans le fond, ils ont pas l'intention nécessairement de passer, quand il va y avoir un prolongement, même s'ils disent qu'il y aura pas de projet de prolongement, on s'entend tous à ce qu'il y en est un.

215 Bien, en fait, c'est que le futur projet ou le prochain projet ne pourra suivre la zone, le tracé actuel parce que c'est dans un refuge, c'est une zone écologique, puis c'est un espace protégé.

M. MARTIN BELLEFROID :

220 C'est un marais.

Mme HEÏDI ASNONG :

225 Oui, c'est un marais, excusez. Donc, si vous croyez que nous sommes dans l'erreur, dites-nous pourquoi TransCanada ne pourra pas installer un deuxième tuyau sur la futur 35 ? Parce qu'une fois que la 35 va être passée, il y aura plus de modification possible.

(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE - PAGE 4 – deuxième paragraphe)

230 **Mme HEÏDI ASNONG :**

235 Je sais qu'on est dans l'expectation, mais on n'est pas dupes. Comme actuellement, le projet qui est présenté, en 2006, ils avaient présenté un autre projet qui était aussi une prolongation, puis là, dans le fond, on s'attend à ce que 2026, si la tendance se maintient, il y aura aussi la prolongation du prochain.

(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE - PAGE 4 – « Nous savons aussi »)

240 **Mme HEÏDI ASNONG :**

Aussi, on relève un peu des omissions, erreurs et désinformations.

(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE - PAGE 5 – « Étude d'impact sur l'environnement »)

245 Grosso modo, ils ont fait des descriptions de la population puis tout ça, mais ils ont pas vraiment décrit précisément la zone où les gens qui étaient touchés, puis c'est ce que nous, on veut faire ressortir dans notre mémoire.

250 **(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE - PAGE 5 – « Circulation durant les travaux »)**

Mme HEÏDI ASNONG :

255 Puis vu qu'on ferme, si c'est accepté, la fermeture de ce chemin-là va apporter... on voudrait qu'ils utilisent l'accès via la route 202, mais ça va apporter une circulation plus grande sur les terres agricoles. Donc, on voudrait qu'il y ait des mesures d'atténuation qui soient portées en conséquence. On propose aussi le chemin d'accès empierré sur l'emprise pour la circulation parce qu'on sait que ça diminue l'impact de la compaction sur le sol, sur la zone de travail.

260 Je vais faire ça vite.

265 Aussi, on trouve qu'il a manqué de communication de la part de TransCanada PipeLine. Le « Canada français », c'est pas le meilleur moyen de rejoindre nos citoyens, vraiment pas. Parce que, premièrement, c'est un journal qui est payant, qui doit être abonné. Puis la population, le journal dessert principalement la population du Haut-Richelieu, puis Pike River puis Saint-Sébastien c'est une coupure administrative. Mais il y a une coupure, alors c'est pas le journal que lise nos citoyens.

270 Puis on trouve aussi que c'est pas le moyen le plus pertinent de rentrer en contact avec les
gens qui sont touchés parce que, en fait, ils les avaient identifiés comme des parties prenantes. Ils
avaient identifié des gens qui étaient partie prenante puis ils se sont dit on va les inviter via le
journal qu'ils ont même pas. Donc, nous, on est un peu déçu puis en raison de ça, la municipalité
a fait des photocopies pour aviser les citoyens parce qu'on trouve qu'il y a un manque de
275 communication direct avec les citoyens qui sont touchés puis ils ne sont pas conscients des
risques de vivre à proximité d'un pipeline.

(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE - PAGE 6 – « Cependant, à ce jour »)

280 Parce qu'il faut dire que le pipeline est au bout du cul-de-sac, il est pas indiqué au début du
rang, fait que même il y a des gens qui savent pas l'existence.

(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE - PAGE 6 – deuxième paragraphe)

Mme HEÏDI ASNONG :

285 On veut pas que cette signature-là soit utilisée pour se dégager du risque. Maintenant qu'ils
savent le risque qu'ils vivent avec, on veut pas qu'ils s'en dégagent.

(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE - PAGE 6 « Alternative pour le projet »)

290 **Mme HEÏDI ASNONG :**

Mais dans ce cas-ci, la station de compression, si on prend les chiffres, c'est sûr qu'il va y
avoir des augmentations, mais le coût c'était de 13.5 millions, puis le projet actuel est de 14.8
295 millions. Fait qu'on considère que économiquement, ça pourrait être une alternative viable, mais
nous ne sommes pas des experts.

(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE - PAGE 7 – premier paragraphe « Aux yeux »)

300 **Mme HEÏDI ASNONG :**

Ensuite de ça, il y a l'analyse des risques technologiques. Le mandat qui avait été donné à
la SNC Lavalin, c'était d'analyser le pire scénario possible. On parlait de conditions
météorologiques exceptionnelles puis on trouvait regrettable qu'il y ait pas été analysé les
305 présences de sécheresse. Premièrement, parce qu'en cas d'explosion, bien la sécheresse, si
c'est sec autour, ça va augmenter la propagation. Il y a le vent qui augmente la propagation d'un
feu, mais la sécheresse, les éléments secs autour.

310 Puis aussi, le fait que nous sommes dans une région avec des sols argileux puis que la
sécheresse a des impacts aussi élevés qu'un dégel. Je sais qu'actuellement on a pas subi ça,
mais on s'en va vers des changements climatiques. Puis si un pipeline est là pour être d'une
durée de vie indéterminée, on peut pas prédire s'il y aura pas de cas de sécheresse, puis on peut
pas, nous, mesurer c'est quoi l'impact d'une sécheresse sur un tuyau de pipeline. Donc, on
trouvait ça déplorable que ça ait pas été analysé, surtout que juste actuellement on connaît des
315 feux de forêt qui sont déclenchés par ça. On connaît de plus en plus de situations de sécheresse.

(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE - PAGE 7 – dernier paragraphe)

320 **Mme HEÏDI ASNONG : (Page 8 du mémoire – « Liste des effets potentiels et des mesures
d'atténuations »)**

D'autre chose aussi, grosso modo, c'est les coûts que ça représente pour la municipalité.

(SUITE DE LA LECTURE DU MÉMOIRE – PAGE 9)

325 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Asnong. Je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Renaud. Est-ce
que vous voulez débiter les questions ? On va vous poser des petites questions si vous avez pas
330 d'objection juste pour s'assurer qu'on comprend bien la portée de votre mémoire.

M. PIERRE RENAUD :

335 En page 2, vous nous parler de deux rencontres du Conseil avec TCPL, les 15 septembre
2015 puis le 20 juillet 2016. Mais il y a aussi d'autres communications avec TCPL.

Mme HEÏDI ASNONG :

340 Je vais laisser répondre les deux autres personnes.

M. PIERRE RENAUD :

Il y a pas eu juste ces deux rencontres-là ?

345 **M. MARTIN BELLEFROID**

350 Pour ce projet-là, c'est les rencontres officielles qu'on a eues, mais c'est sûr qu'on a eu d'autres communications. On n'a pas traité de points techniques, c'était pour voir s'il y avait une évolution ou si on avait des demandes, si on voulait des informations supplémentaires. Mais les rencontres officielles, ça a été les deux rencontres qu'on a eues.

M. PIERRE RENAUD :

355 Il y a eu une journée porte-ouverte le 8 décembre, est-ce que vous y avez participé ?

M. MARTIN BELLEFROID

360 Oui, on était là. C'est une autre rencontre, mais ça, c'était une publique, c'était pas seulement avec la municipalité. C'est pour ça qu'on l'a pas...

M. PIERRE RENAUD :

O.K. Mais vous avez participé ?

365 **M. MARTIN BELLEFROID**

Oui, oui, on était présent.

M. PIERRE RENAUD :

370 Vous aviez, à ce moment-là, fait valoir vos points j'imagine ?

M. MARTIN BELLEFROID

375 On avait posé des questions par rapport à la sécurité. On avait discuté avec... notre service d'incendie avait rencontré les personnes responsables des dossiers de sécurité aussi.

M. PIERRE RENAUD :

380 Je note aussi qu'en mai 2016, TCPL vous a avisé qu'il déposait sa requête à l'Office ?

M. MARTIN BELLEFROID

385 Um-hum.

M. PIERRE RENAUD :

Vous avez été avisé de ça ?

390 **M. MARTIN BELLEFROID**

Oui.

M. PIERRE RENAUD :

395

Il y avait encore, à ce moment-là, des demandes que vous aviez faites qui étaient pas résolues avec TCPL ?

M. MARTIN BELLEFROID

400

Oui, c'est vrai.

M. PIERRE RENAUD :

405

Est-ce que je peux vous demander pour quelle raison ou est-ce que vous êtes intervenu à l'Office pour faire des représentations par rapport à des points qui n'étaient pas résolus avec TCPL ?

M. MARTIN BELLEFROID

410

À l'Office de l'énergie, vous voulez dire ?

M. PIERRE RENAUD :

415

À l'Office nationale de l'énergie, au moment où TCPL a déposé sa requête, vous aviez la possibilité de faire des représentations, de dire qu'on a des questions qui sont pas résolues, mais est-ce que ça a été fait ?

M. MARTIN BELLEFROID

420

(Inaudible) audience à l'Office.

M. MARTIN BELLEFROID

425 Monsieur Asnong va répondre.

M. JEAN ASNONG :

430 On a demandé des audiences à l'Office nationale de l'énergie comme on a demandé au ministère de l'Environnement d'avoir des audiences. On a demandé des audiences aux deux places.

M. PIERRE RENAUD :

435 À l'Office, il y a eu une requête officielle qui a été faite à l'Office ?

M. JEAN ASNONG :

440 Oui.

M. PIERRE RENAUD :

O.K.

445 **LA PRÉSIDENTE :**

À quelle date ? À quel moment ?

M. PIERRE RENAUD :

450 Oui, à quel moment ?

M. JEAN ASNONG :

455 On a fait par résolution du Conseil, puis on pourrait vous dire exactement quand ça a été fait.

M. PIERRE RENAUD :

460 Est-ce que ça a été effectivement transmis à l'Office nationale de l'énergie ?

M. JEAN ASNONG :

465

Ça a été envoyé à l'Office nationale de l'énergie.

M. MARTIN BELLEFROID

470

Je pense pas que ça a été fait en 2016 par exemple parce qu'à ce moment-là, on pensait pas que le processus était rendu à un moment où devait informer l'Office de notre position. Puis c'est quand on a relu les procédures de 2006 qu'on s'est aperçus que si on voulait faire une demande, on devait le faire nous-mêmes, on pensait pas que c'était à nous de faire des demandes à l'Office de l'énergie.

475

M. JEAN ASNONG :

480

À la première rencontre ou à la deuxième rencontre qu'on a eue avec TransCanada PipeLine, moi, j'ai posé la question à TransCanada PipeLine : Est-ce qu'il va y avoir des audiences ? Je me rappelle très bien de cette demande-là. Ils m'ont dit qu'on avait pas à le faire, ça se faisait automatiquement. Et c'est au bout d'un certain de temps que, moi, je me suis rendu compte que ça ne se faisait pas automatiquement et c'est là qu'on a passé deux résolutions. Une pour le ministère de l'Environnement et une à l'Office nationale de l'énergie.

485

Je me rappelle très bien de tous ces événements-là, et puis on peut vous sortir les minutes de la municipalité du Conseil.

M. PIERRE RENAUD :

490

Mais c'est ça que j'aimerais voir les dates, les interventions parce que quand on va...

M. JEAN ASNONG :

495

Mais la demande que, moi, j'ai faite à TransCanada PipeLine s'il était pour avoir des audiences de l'Office nationale de l'énergie et du ministère de l'Environnement. Ils m'ont dit qu'on avait pas à s'occuper de ça, ça se faisait automatiquement.

LA PRÉSIDENTE :

500

C'est parce que, là, vous dites que ça se fait automatiquement, puis là, tantôt, vous venez de dire qu'il y en avait pas. Ça fait que je veux juste clarifier, là, parce que c'est important pour nous de bien comprendre la façon dont on a communiqué avec vous. Donc, là, vous avez

demandé : Est-ce qu'il va y avoir des audiences à l'ONÉ et là, c'est soit que c'est pas à vous de s'occuper de ça.

505

M. JEAN ASNONG :

Exact.

510

LA PRÉSIDENTE :

Ou qu'il y en aura pas ?

515

M. JEAN ASNONG :

Non, qu'on avait pas à faire... que ça se faisait automatiquement ces audiences-là.

M. PIERRE RENAUD :

520

Habituellement, les projets de moins de 40km n'ont pas d'audience, mais vous avez quand même une opportunité de faire valoir vos préoccupations et vos objections ou vos questions qui n'ont pas été résolues avec le transporteur.

M. MARTIN BELLEFROID

525

Dans la procédure, je me rappelle ce qui avait été mentionné, c'est que si ça avait été un grand projet, automatiquement il y en aurait eu. Mais étant donné que c'était un projet de moins de 40km, qui a juste 4km dans notre cas, il en avait pas automatiquement. Mais, nous autres, on pensait que vu qu'on en avait parlé dans les rencontres, qu'il y en aurait quand même. Puis on s'est aperçu à mesure que ça se développait, puis que c'était rendu à CPTRQ, que la partie sécurité n'avait jamais été touchée. Dans notre cas, ils avaient comme passé à côté, puis c'est là qu'on a décidé de faire une résolution.

530

M. PIERRE RENAUD :

535

Mais cette résolution-là a été faite à quelle date ?

M. MARTIN BELLEFROID

540

Par cœur, je suis pas capable, mais on va vous la communiquer si vous voulez.

LA PRÉSIDENTE :

545 Mais je veux juste revenir sur vos propos. Je vais faire un petit peu l'exercice qu'on a fait en première partie de l'audience, on gratte. Vous venez de dire « On en a parlé, on pensait que ça allait se faire », mais vous en avez parlé avec qui ?

M. MARTIN BELLEFROID

550 Avec TransCanada quand on les a rencontrés à Pike River dans la salle du conseil.

LA PRÉSIDENTE :

555 Puis donc, vous, vous pensez que c'était TransCanada qui allait faire la demande à l'ONÉ pour des audiences et non pas vous ?

M. MARTIN BELLEFROID

560 Parce que comme monsieur Asnong l'a dit, il semblait nous dire que c'était comme une procédure normale, que quand on en parlait que, automatiquement, c'est quelque chose qui s'enclenchait.

LA PRÉSIDENTE :

565 O.K.

M. PIERRE RENAUD :

570 Mais pourtant, dans les pochettes que TransCanada a remis, ce qui nous a été déposé par TransCanada, ils nous ont dit : « C'est la package qu'on a remis aux citoyens puis aux municipalités. »

575 L'information sur l'Office, c'est une information par rapport à des projets qui aura ou n'aura pas d'audience. En fait, ils vous donnaient la brochure qui traite des projets qui ne nécessitent pas d'audience.

M. MARTIN BELLEFROID

580 Peut-être, mais dans les discussions c'était pas clair comme ça, qu'il y avait automatiquement pas d'audience.

M. PIERRE RENAUD :

585 O.K. Ce qui fait que les préoccupations que vous mentionnez dans votre mémoire, qui n'ont, ce que je comprends, toujours...

M. MARTIN BELLEFROID

590 En partie. Il y a des choses qui ont été répondues, mais on a encore des questionnements par rapport à la sécurité puis la proximité des maisons.

M. PIERRE RENAUD :

595 Mais finalement, ces représentations-là n'ont jamais été transmises à l'Office.

M. MARTIN BELLEFROID

Non.

600 **M. JEAN ASNONG :**

Pouvez-vous répéter ce que vous venez de dire ?

M. PIERRE RENAUD :

605 Les préoccupations que vous avez, que vous soulevez aujourd'hui par rapport à votre projet, vous dites que TransCanada ne répond pas, n'a pas répondu à plusieurs de vos questions, certaines ont trouvé réponses, d'autres...

610 Ces préoccupations-là ça n'a jamais été transmis à l'Office.

M. MARTIN BELLEFROID

615 Non, mais on a demandé à ce que l'Office soit présent aux rencontres d'audience du BAPE, puis à ce que je sache, ils sont pas présents.

LA PRÉSIDENTE :

Mais c'est deux processus distincts. Il y a l'approbation de l'ONÉ c'est une chose...

620

M. MARTIN BELLEFROID

625

Oui, oui, mais ils pourraient venir s'asseoir puis écouter les commentaires qu'on a. On n'est pas obligé, dans notre cas à nous, de présenter des mémoires à tout le monde autour quand on a demandé à ce qu'ils soient présents ici pour avoir les mêmes réponses que nous, de nous et vous, de la part de TransCanada. Parce que si les informations on les reçoit trois fois différemment parce que c'est pas les mêmes questions qui sont posées, on a tous des petites parties de la réponse.

630

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous comprenez qu'il y a une question de temps qui est différente. L'ONÉ ont émis une ordonnance, ils ont déjà regardé le dossier. Nous, on vient après.

635

M. PIERRE RENAUD :

640

Vous comprenez que l'autorité réglementaire dans ce dossier-là, fondamentalement, c'est l'Office. C'est sûr que s'il y a des préoccupations environnementales et tout et tout, le BAPE peut faire des recommandations puis le décret du gouvernement du Québec peut poser des conditions. Mais le projet lui-même, l'autorité réglementaire où il faut faire valoir nos points pour être capables d'influencer la décision, c'est véritablement l'Office.

M. JEAN ASNONG :

645

Si je peux me permettre, Monsieur le Commissaire, c'est que j'ai eu l'expérience de l'autre bout de pipeline qui s'est fait à Saint-Sébastien. C'est parce qu'à ce moment-là, il passait sur les terres de mon épouse, et puis j'ai vécu avec l'Office nationale de l'énergie. C'est qu'ils sont loin. Ils sont en Alberta, ils sont pas proches comme vous autres. Et puis c'est toujours une question - comment je devrais dire ? - plus vite que TransCanada PipeLine peut agir, sans qu'on soit trop informé, ils vont le faire, et puis, à un moment donné, nous, quand on vient après, on est trop tard. C'est ça qui arrive, là.

650

655

De quoi qu'on parle, là, pourquoi qu'on n'a pas fait nos demandes à l'Office nationale avant ? C'est parce qu'à un moment donné, quand eux ont fait la demande à l'Office, on n'était pas au courant déjà. C'est en même temps qu'ils nous ont présenté le projet et qui fait qu'aujourd'hui vous nous posez la question : Pourquoi qu'on s'est pas adressé plus vite à l'Office ?

M. PIERRE RENAUD :

660

Je vous remercie.

Mme HEÏDI ASNONG :

665

Est-ce que je peux ?

LA PRÉSIDENTE :

670

Oui, allez-y.

Mme HEÏDI ASNONG :

675

Dans le même sens aussi, puis c'est ce que j'ai lu dans l'étude d'impact de l'environnement, c'est que TransCanada nous dit qu'ils nous informent de qu'est-ce que c'est nos droits et nos obligations, puis est-ce que c'est leur devoir et leur mandat à eux de nous dire qu'est-ce que c'est le processus ? Parce que c'est pas à tous les jours comme municipalité, on a plusieurs aspects, puis l'aspect du pipeline, qu'est-ce que c'est nos droits et obligations. C'est pas notre directrice générale qui sait comment ça fonctionne. On a pas souvent ça. Fait que est-ce que c'était à eux de nous informer qu'est-ce que c'était la procédure ?

680

M. PIERRE RENAUD :

Dans le processus de l'Office, effectivement, TCPL doit informer les parties prenantes du processus qui va être suivi à l'Office.

685

Mme HEÏDI ASNONG :

Exactement, puis c'est ce qui est écrit aussi.

690

M. PIERRE RENAUD :

Effectivement, cette information-là, les questions que les citoyens peuvent avoir, ils peuvent les poser.

695

Il y a un autre point que je voulais voir avec vous, vous nous dites en ce qui concerne l'effet de réservoir, ils ont finalement soumis un projet qui raccorde le nouveau pipeline à l'ancien

système. Est-ce qu'on doit comprendre que cette préoccupation-là que vous aviez par rapport si c'est un réservoir ou une conduite, c'est résolu ?

700 **M. JEAN ASNONG :**

705 Pour moi, personnellement, ça va être un réservoir aussi longtemps que ce pipeline-là ne sera pas plus loin, ne se rendra pas plus loin. Quand ils ont fait le bout ici, à Saint-Sébastien, ils se sont rendus jusqu'à la route 133 et à la route 133, il y a un poste de distribution. Ils s'en vont vers (inaudible), ils s'en viennent vers Saint-Sébastien, et puis il y a beaucoup d'embranchements qui se sont faits.

710 Dans ce cas-ci, ils se rendent avec un tuyau de 12 pouces en plein milieu d'un champ, où il y a aucun poste de distribution, et on raccorde ça sur un tuyau de 8 pouces. Pas besoin d'un tuyau de 12 pouces pour alimenter un tuyau de 8 pouces. La logique, là, pour moi, c'est une réserve. C'est une réserve en attendant que ça soit utilisé. Le jour qu'ils auront un bris sur le pipeline, ils vont s'en servir de ce réservoir-là, de ce gaz-là dans ce réservoir-là pour alimenter le temps qu'ils vont faire des réparations.

715 La définition d'un réservoir, c'est un endroit où on entrepose en attendant de l'utiliser. Et si ça c'est pas la définition de ce tuyau-là, une partie de ce tuyau-là... Je dis pas que ça va pas augmenter la pression plus loin, mais ça reste quand même un réservoir aussi.

720 **M. PIERRE RENAUD :**

Alors, je comprends que ce problème-là n'est pas résolu.

M. JEAN ASNONG :

725 Et puis, pour moi, un réservoir c'est plus dangereux qu'un pipeline parce que s'il y a une explosion, le gaz va pouvoir aller dans les deux sens. La pression va augmenter dans les deux sens. Tandis que quand c'est un réservoir, ça peut pas aller plus loin. Vous comprenez ?

730 **LA PRÉSIDENTE :**

On prend votre opinion ce soir, on est ici pour ça. On est ici pour vous écouter. Donc, on comprend, là, que pour vous, c'est toujours un réservoir. Nous, on va faire notre analyse, bien entendu.

735 **M. JEAN ASNONG :**

740 Ça va servir comme pour augmenter la pression mais ça sert de réservoir en même temps parce que s'ils auraient pris un tuyau de 8 pouces à côté pour alimenter ce 8 pouces là, ça serait plus logique. Ça serait plus logique que de mettre un 12 pouces à côté.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. C'est beau.

745 **M. PIERRE RENAUD :**

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

750 Moi, je vais vous questionner un petit peu. On a fait une visite de terrain, mon collègue et moi, on est allé visiter la rue Molleur, et cætera, et la rue qui descend, qui est perpendiculaire, Buboï ?

755 **M. MARTIN BELLEFROID**

Il y a Archambault puis Dubois.

LA PRÉSIDENTE :

760 Oui, c'est ça, puis c'est un cul-de-sac, c'est tout en gravier. Une bonne section est en gravier. Puis vous me parlez que c'est le deuxième cœur du village, donc, pouvez-vous me parler un petit peu de Pike River. Où est votre premier cœur du village ? Parce que j'ai beau regarder sur Google Map, puis visiter ici, je connais pas votre municipalité. Alors, j'aimerais bien que vous nous en parliez puis que vous nous décriviez un petit peu davantage votre premier cœur, votre deuxième cœur puis comment vous faites pour les qualifier s'il vous plaît.

Mme HEÏDI ASNONG :

770 Bien, le premier cœur, c'est où est-ce qu'il y a l'église, le presbytère puis l'Hôtel de ville qui sont nos bâtiments patrimoniaux. Mais si vous avez remarqué, c'est la 133, c'est pas très paisible. Donc, Pike River s'est développé sur le commerce. Dans le temps, c'était un poste de traite. Ça fait que ça reste une route commerciale. Mais c'est pour ça que quand on avait fait une analyse pour le plan de développement de Pike River, on s'était vraiment rendu compte qu'il y avait deux

775 zones distinctes. Il y avait vraiment le cœur du village qui, en théorie, où est-ce qu'il y a l'église. Mais il y avait cette section-là qui est beaucoup plus résidentielle. Donc, je vous dirais que le développement résidentiel, c'est comme le deuxième cœur du village, le tiers de notre population est là, puis c'est vraiment plus densifié que même le cœur même du village de Pike River.

780 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis est-ce qu'il y a des projets de développement qui s'en viennent ? Est-ce qu'il y a d'autres habitations ? Parce qu'on vous avait posé, en première partie de l'audience, il y avait eu une rénovation, il y avait eu une reconstruction, et cætera, qui datait, je pense, de quelques
785 années, puis l'autre de plusieurs, plusieurs, même des décennies. Parce que vous parlez aussi que c'est des terrains qui sont prisés. Donc, qu'est-ce que vous pouvez nous dire par rapport à ça ?

790 **M. MARTIN BELLEFROID**

Le bord de la rivière, il y a eu des rénovations dans plusieurs maisons. Mais dans la partie qui est sur l'autre côté du chemin Molleur, c'est tout des terres agricoles. Ça fait que c'est sûr qu'il y aura pas de développement là avant qu'il y ait énormément de temps puis d'eau qui coule partout, puis je pense pas que c'est ça qu'on souhaite. Mais le monde qui ont des maisons sur le
795 bord de l'eau les améliore parce qu'ils veulent que ça soit des maisons au lieu des chalets comme c'était peut-être il y a une cinquantaine d'années.

LA PRÉSIDENTE :

800 Donc, vous prévoyez pas un accroissement de population dans ce secteur-là ?

M. MARTIN BELLEFROID

Il pourrait y en avoir dans le cas du camping, parce que le camping est un... pour le
805 moment, en étant un camping, il y a pas de développement de maisons dessus, mais s'il y avait quelques maisons qui décidaient de se bâtir sur le même site, on viendrait augmenter la population qui est résidente du coin, mais c'est à peu près les seules choses parce que sinon, c'est tout zoné vert.

810 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Puis ce secteur récréotouristique-là, ce site de camping, parce qu'on a regardé certaines données qui nous ont été transmises un petit peu, moi, je calcule environ, là, qu'il y a

815 peut-être, selon les données que vous nous avez données puis mon analyse préliminaire, qu'il y a une vingtaine de personnes qui peut faire l'usage de ce site de camping-là.

Mme HEÏDI ASNONG :

820 Oui, une vingtaine de roulottes.

M. MARTIN BELLEFROID

C'est possible, oui.

825 **LA PRÉSIDENTE :**

Une vingtaine de roulottes, donc plus que 20 personnes.

Mme HEÏDI ASNONG :

830 Oui.

M. MARTIN BELLEFROID

835 Il y a entre 15 et 20 sites, je sais pas combien de sites, mais ils sont répertoriés puis ils sont réglementés par le ministère de l'Environnement. Fait que je pense qu'il y a un minimum pour que ça tombe... Je sais pas c'est quoi leur permis par exemple, en fait, en quantité de sites, là.

LA PRÉSIDENTE :

840 O.K.

Mme HEÏDI ASNONG :

845 Mais actuellement, ça tourne autour de 20 roulottes environ, puis c'est des sites que tu peux enlever puis installer, puis il y en a qui sont installés permanents. Moi, ce que je voulais faire ressortir, les gens qui viennent s'installer à Pike River, quand t'es pas agriculteur, c'est le bord de l'eau que tu recherches, puis c'est principalement pour ça. Puis c'est pour ça que comme je vous expliquais, s'il y avait plus de terrains sur le bord de l'eau, à Pike River, c'est comme ça qu'on
850 pourrait faire notre développement. Mais pour le moment, c'est restreint à cause des zones.

LA PRÉSIDENTE :

Pour le moment c'est limité. Les zones vertes et puis le bord de l'eau.

855

Mme HEÏDI ASNONG :

Surtout des zones inondables.

860

LA PRÉSIDENTE :

On n'embarquera pas là-dedans.

M. JEAN ASNONG :

865

Juste pour rajouter aussi. C'est que le chemin Molleur et même le rang des Ducharme, la rivière est navigable.

LA PRÉSIDENTE :

870

O.K.

M. JEAN ASNONG :

875

À partir de la rivière, ils peuvent se rendre au lac, puis au lac, vous savez comme moi, il est très long. Il est très long, il se rend presque à (inaudible).

LA PRÉSIDENTE :

880

O.K. Merci pour l'information, Monsieur Asnong.

Est-ce que tu veux embarquer, Monsieur Renaud ?

M. PIERRE RENAUD :

885

Oui, oui. Vous avez une section qui traite de modification du tracé. Vous dites : « *Nous croyons qu'il est justifié de revoir le tracé actuel.* » Et puis dans la première page, vous mentionnez : « *Pour ce qui est de la modification du tracé, à ce jour, aucune action concrète n'a été avancée ou mise en place par la compagnie TransCanada pour garantir la sécurité de notre population, pas même l'analyse d'un tracé alternatif.* »

890

895 Si on parle d'un doublement de conduites, il y a un point de départ puis il y a un point d'arrivée. Or, le point de départ, on s'entend, vous allez être d'accord avec moi, qu'il faut que ce soit où la conduite, la première conduite se trouve, c'est-à-dire à l'intersection de la route 133. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça ? On peut pas le changer ce point-là, pas vraiment, si on veut faire un doublement.

M. JEAN ASNONG :

900 Oui.

M. PIERRE RENAUD :

905 Le point d'arrivée, actuellement, c'est le chemin Molleur. C'est à l'intersection du chemin Molleur. Maintenant, les populations à risque, dont vous parlez, se trouvent à ces deux points-là. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça ?

M. MARTIN BELLEFROID

910 Oui. Pour éclaircir notre questionnement. C'est qu'au départ, on avait pas pensé que TransCanada pourrait pas faire sa continuité de pipeline l'autre côté de l'autoroute 35 dans le refuge puis dans le marais. Fait qu'on se disait pourquoi qu'ils viennent faire leur station collée sur le rang Molleur, ce côté-ci de l'autoroute, près des maisons ? Qu'ils aillent faire leur projet, qu'ils le finissent l'autre côté de la future autoroute 35, ils vont être loin des maisons puis on va régler toutes nos affaires.

915
920 Au travers de toutes les discussions qu'on a eues, quand on a écrit notre mémoire, après avoir fait la discussion, on en est arrivé au fait que, bien, oui, mais c'est parce qu'ils peuvent pas y aller de l'autre côté, dans la future continuité qu'il y aura peut-être dans 10, 15 ans. Ils pourront pas le faire sur le côté lac de la future autoroute, il va falloir qu'ils le fassent sur le côté terre.

LA PRÉSIDENTE :

925 Mais vous voyez le point d'arrivée où ? Parce que ma compréhension, en ce moment, c'est qu'il y a deux conduites qui vont arriver, il va y avoir l'effet d'entonnoir, ils se communiquent à une, puis ça poursuit. Donc, expliquez-nous votre vision du point d'arrivée si on déménage le tracé.

M. MARTIN BELLEFROID

930 Le point d'arrivée c'est où il va y avoir le jointement entre les deux, tout près du rang Molleur, ce côté-ci de la future autoroute 35. Bien, je dis pas que c'est ce qu'on veut parce que, pour de vrai, on pourra pas aller contre le fait qu'on veut pas qu'ils soient en zone inondable puis en zone de marais.

935 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez qu'on essaie de mettre une carte ?

M. MARTIN BELLEFROID

940

Bien, peut-être que ça peut aider à comprendre.

M. PIERRE RENAUD :

945

Oui, oui, on va mettre une carte.

LA PRÉSIDENTE :

950 Est-ce qu'on peut aller sur le site Web du BAPE, puis on pourrait essayer de mettre une carte ? Donc, le PR 3.1 ?

Mme HEÏDI ASNONG :

955

Mais grosso modo, ici c'est pas simplement le point où est-ce qu'il y a la station (inaudible).

LA PRÉSIDENTE :

960 Alors, on va le mettre sur la carte parce qu'il y a des gens, dans l'assistance, qui le demandent. Voulez-vous que j'aide vous aider ? Ça prendrait la carte 21, QC-21. Tu peux continuer à descendre, tu vas trouver la carte 2 ou 3... 3 ou 4, là, on va aller chercher une carte. Oui, on peut prendre celle-là.

M. PIERRE RENAUD :

965

Ça, c'est bon.

LA PRÉSIDENTE :

970 Vous pouvez vous déplacer si vous voulez nous montrer, là, au tableau. Juste parler fort pour l'enregistrement. Est-ce qu'on peut avoir un micro ? Non ? Si c'est pas planifié, c'est pas grave, je vais prêter mon micro.

Mais à l'aide de cette carte-là, Monsieur Asnong, est-ce que vous pouvez nous expliquer ?

975 **M. JEAN ASNONG :**

J'aimerais que vous preniez ma carte (inaudible) dans la section A, annexe A, figure 3.

980 **M. PIERRE RENAUD :**

L'annexe A ?

(DISCUSSIONS ENTRE LES INTERVENANTS INAUDIBLES)

985 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Asnong, juste attendre quelques secondes, on va vous mettre un micro parce qu'il y a quelqu'un qui fait la sténotypie à distance.

990 **(DISCUSSIONS ENTRE LES INTERVENANTS INAUDIBLES)**

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Monsieur Asnong, on vous prête un micro. Monsieur Bellefroid, merci.

995

M. JEAN ASNONG :

1000 Ça, c'est Saint-Sébastien, la 133 ici, juste pour l'identifier un peu. La route 202, où ils vont terminer. Ce qu'on peut faire, le point de départ, comme monsieur le commissaire disait tantôt, il va se faire ici, on s'en va dans les terres, traverse la 202. À la 202, on s'en vient ici, on longe la future 133 et on vient se brancher ici et on s'éloigne des maisons, de l'autre côté de l'autoroute.

1005

LA PRÉSIDENTE :

1010 Donc, juste pour les fins de la sténotypie, là, à distance. Donc, si je comprends bien, c'est
dès que vous arrivez à proximité de Pike River, donc, du chemin Molleur, un petit peu plus, là, au
sud, vous allez traverser en dessous de l'emprise de la future 35. Mais là, vous allez traverser
dans la zone de marécage et tout ça, là, ici là ?

M. JEAN ASNONG :

1015 Non, ça, c'est des champs.

LA PRÉSIDENTE :

1020 Oui, je sais, mais un petit peu plus... parce que, là, vous allez vous connecter plus loin que
le point actuel de où est-ce qu'on veut terminer le gazoduc. Le point de connection à Pike River,
vous, vous voulez que ça aille encore plus au nord.

M. JEAN ASNONG :

1025 Juste là.

LA PRÉSIDENTE :

1030 C'est ça. Donc, vous voulez... donc, ça va traverser, à ce moment-là, la zone qui est un petit
peu plus en mauve, qui est hachurée en mauve, qui est indiquée sur la carte comme étant...

Mme HÉÏDI ASNONG :

1035 Juste pour votre information, ce qui est en rose, c'est la zone récréative... récréation 1.
Tandis que la zone écologique commence où est-ce qu'il y a les points verts.

M. JEAN ASNONG :

1040 Ça, c'est cultivé aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1045 **Mme HÉÏDI ASNONG :**

Ça, c'est la zone récréative 1, puis ce qui est en pointillé c'est là que la zone écologique de conservation commence.

1050 **M. PIERRE RENAUD :**

Alors, à partir d'un point entre l'intersection avec la route 202 et le chemin Molleur, à partir d'un point à peu près au milieu de ça, là, il y aurait une déviation...

1055 **M. JEAN ASNONG :**

Une déviation s'en vient ici, puis on s'en va là.

1060 **M. PIERRE RENAUD :**

O.K. Donc, une deuxième emprise. Ça prendrait une deuxième emprise, ça prendrait le...

M. JEAN ASNONG :

1065 Mais comme je vous ai expliqué aussi, dans le mémoire, c'est qu'ils ne suivront jamais cette ligne-là ici. S'ils doivent rallonger plus tard cette ligne-là, s'ils se rendent là, s'ils doivent augmenter encore leur volume, à ce moment-là ils vont faire un deuxième... continuer le même pipeline de 12 pouces et ils ne la feront jamais sur ce côté-ci.

1070 **M. PIERRE RENAUD :**

Mais pour quelle raison ? Pour quelle raison ils ne la feront pas de ce côté-ci ?

1075 **M. JEAN ASNONG :**

Parce que c'est marécage, c'est zone écologique, c'est tout, là. Le ministère de l'Environnement ne leur permettra jamais d'aller dans cette zone-là. Parce que déjà, cette ligne-là a été construite en '64. En '73, le ministère des Transports a exproprié le long de la pipeline ici pour la future 35. Ils ont été obligés de modifier, il y a une dizaine d'années, leur tracé parce que le ministère de l'Environnement leur permettait plus de longer ici, le pipeline, parce que c'était une zone inondable.

1080 Ils ont été obligés d'aller dans les terres agricoles, au milieu des terres agricoles ici. Puis cette zone-là ne sera plus cultivée. Le jour que la 35 va passer, cette zone-là, c'est 80 hectares qui vont être abandonnés de l'agriculture.

1085

LA PRÉSIDENTE :

1090 Donc, la zone au nord de la rivière aux Brochets... nord-est de la rivière aux Brochets. Juste pour que nous, on puisse, quand on va relire...

M. JEAN ASNONG :

1095 À l'est.

LA PRÉSIDENTE :

 À l'est, oui. Nord-est.

1100 **M. JEAN ASNONG :**

 Parce que le nord est là.

LA PRÉSIDENTE :

1105 Le nord est là. J'ai aucun sens de l'orientation. Je suis vraiment désolée. Vous devriez me voir en auto.

Mme HEÏDI ASNONG :

1110 Dans le coin droit.

LA PRÉSIDENTE :

1115 Dans le coin droit, en haut de la carte, parce que je voyais la petite flèche à un certain moment donné, mais...

M. JEAN ASNONG :

1120 Ici, la flèche, le nord.

LA PRÉSIDENTE :

 Oui. O.K.

1125

M. JEAN ASNONG :

1130

Et c'est ça qu'on a expliqué dans le chose, c'est qu'actuellement il y a une demande pour faire des travaux ici, pour la future... en dessous de la future autoroute 35. Pourquoi s'ils prévoient de faire des rénovations sur la première ligne, pourquoi qu'ils ne traversent pas aussi en même temps la future pipeline immédiatement avant que la 35 soit construite ? Ça aurait été logique. Ils la font là, mais ils le font pas pour la nouvelle. Ce que ça veut dire, c'est qu'à partir d'ici ils vont longer l'autoroute 35 parce que le ministère de l'Environnement leur permettra jamais d'aller dans cette zone-là.

1135

Et c'est ça qu'on a mis dans notre mémoire, c'est plus important protéger les marais et tout ce qu'il y a dans cette zone-là que de se protéger des citoyens ici. Ça vous éclairci en même temps...

1140

LA PRÉSIDENTE :

1145

On comprend votre position, là. On comprend votre position que dans le fond, ce que vous dites, c'est... Je veux juste clarifier une dernière chose. Parce que vous dites que le ministère de l'Environnement ne le permettra jamais, mais là, ce que vous me proposez, dans le fond, c'est d'aller là pour l'éloigner de la population.

1150

M. JEAN ASNONG :

Exact. À partir d'ici, ils pourront toujours traverser le premier pipeline et suivre l'autoroute de l'autre côté...

1155

LA PRÉSIDENTE :

Donc, de l'autre côté de la zone verte... bien, pas de la zone verte agriculture, mais de la zone écologique. O.K.

1160

M. JEAN ASNONG :

Non, de l'autre côté de l'autoroute.

1165

LA PRÉSIDENTE :

De l'autre côté de l'autoroute mais de l'autre côté de la zone écologique.

1165 **M. JEAN ASNONG :**

Oui, parce que la zone écologique fini ici parce que ça, c'est inondable.

1170 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'est inondable.

M. JEAN ASNONG :

1175 C'est une zone inondable.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1180

M. JEAN ASNONG :

0-20 ans.

1185 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

M. JEAN ASNONG :

1190

Vous voyez, déjà le ministère de l'Environnement ne leur permettait pas de construire l'autoroute pas dans le marais, mais sur les terres cultivées, inondées 0-20 ans. Ils ont été obligés de se tasser à la limite.

1195 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. C'est beau.

1200 **M. JEAN ASNONG :**

Est-ce qu'ils vont permettre... s'ils permettent pas l'autoroute 35, est-ce qu'ils vont permettre le pipeline dans cette zone là ?

1205 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'est à la discrétion du ministère, nous on peut pas répondre à ça.

1210 **M. JEAN ASNONG :**

Mais ils vont toujours de plus en plus sévères et non moins sévères. Et pour ça, ils arrêtent là pour s'en aller vers... suivre l'autoroute 35.

1215 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, votre point d'arrivée, là, serait en plein milieu de la zone mauve, là.

M. JEAN ASNONG :

1220 Ici.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. O.K.

1225

M. JEAN ASNONG :

Puis ça, aujourd'hui, ça appartient encore au ministère du Transport celle ligne-là, toute cette zone-là parce que c'est l'ancien tracé.

1230

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1235 **M. JEAN ASNONG :**

C'est pour ça que c'est là.

LA PRÉSIDENTE :

1240

O.K.

M. JEAN ASNONG :

1245 Mais dans le fond, le jour qu'il y aura la nouvelle autoroute 35, elle va s'en aller là.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Mais c'est bon. Merci, Monsieur Asnong.

1250

M. JEAN ASNONG :

Et aussi, ici ils sont obligés de faire un pont qui coûte le même prix que tout le tracé de Saint-Jean jusqu'au...

1255

LA PRÉSIDENTE :

Ça, on va laisser ça au ministère du Transport du Québec.

1260

M. JEAN ASNONG :

Oui, mais c'est parce que ce que je veux dire, c'est parce que la rivière est navigable.

LA PRÉSIDENTE :

1265

Oui.

M. JEAN ASNONG :

1270

Ils sont obligés de monter le pont très haut et il faut qu'ils mettent des choses. Il y aura un écran protecteur avec la montée pour le pont. S'ils font leur connection, ça va être l'autre côté.

LA PRÉSIDENTE :

1275

O.K. On vous remercie, Monsieur Asnong. Je vais reprendre votre micro. On vous remercie de nous avoir clarifié cet aspect-là, quand c'est écrit, c'est toujours plus clair quand vous nous faites avec une carte, une présentation comme vous venez de le faire, c'est toujours plus clair. Fait qu'on vous remercie, Monsieur Asnong.

1280 Moi, j'avais une question. Si on va à la page 7, à votre dernier paragraphe, vous nous indiquez :

1285 *« De plus, dans l'analyse, aucun scénario n'a été réalisé pour les gares de raclage et la nouvelle vanne puisque ces équipements ne comportent pas de conduite hors terre remplies de gaz naturel de façon permanente. Nous trouvons cette situation déplorable, puisque dans une grande partie des accidents relatés, il s'agissait d'un point des plus à risque lors de l'entretien ou l'utilisation de ceux-ci. »*

1290 Est-ce que vous avez une référence par rapport à ça ? Ou qu'est-ce que vous avez consulté ?

Mme HEÏDI ASNONG :

1295 Bien, quand il y a eu une énumération dans l'annexe...

LA PRÉSIDENTE :

Dans l'annexe G ?

1300

Mme HEÏDI ASNONG :

Oui, exactement.

1305 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, en annexe de l'annexe G.

Mme HEÏDI ASNONG :

1310

Puis grosso modo, bien quand j'ai feuilleté ces événements-là, ce qui ressortait, c'est que pendant... Bien, en fait, les personnes blessées, si on considère les personnes blessées, c'est souvent les employés qui font... plus souvent les employés qui font la maintenance ou des choses comme ça. Peut-être que c'est une déduction, mais j'ai déduit qu'il y avait des risques si ça arrivait quand les gens entretiennent. C'est peut-être une déduction.

1315

LA PRÉSIDENTE :

1320 Mais ils sont là. L'entretien, en tout cas, ils peuvent agir. Mais O.K. Donc, c'est à partir de la liste, puis je veux juste m'assurer, là...

Mme HEÏDI ASNONG :

1325 Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

... c'est à partir de l'annexe... La voilà, ici.

1330 **Mme HEÏDI ASNONG :**

Mais si on regarde les événements ou quoi que ce soit, à part une explosion...

LA PRÉSIDENTE :

1335 De l'annexe D... de l'annexe G.

Mme HEÏDI ASNONG :

1340 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1345 C'est ça. O.K. Donc, vous avez consulté par rapport aux blessures, puis vous avez consulté autant les accidents canadiens que les accidents aux États-unis ?

Mme HEÏDI ASNONG :

1350 Puis aussi quand il y avait des... bien, parce que j'ai fait le tour des événements puis des incidents, puis des accidents, depuis 2004, puis il y en avait plusieurs, là. Il y avait 1600... en tout cas, j'ai pas tout...

LA PRÉSIDENTE :

1355 Ça, depuis 2004, à partir de cet annexe-là ou vous avez consulté d'autres choses ?

Mme HEÏDI ASNONG :

1360 Non, partir du... bien, en fait, il est indiqué, justement, dans l'historique que c'était disponible publiquement. Un instant.

LA PRÉSIDENTE :

1365 Donc, sur le site de l'Office peut-être ?

Mme HEÏDI ASNONG :

Non, c'est...

1370 **LA PRÉSIDENTE :**

Non ?

Mme HEÏDI ASNONG :

1375 Un instant, je vais vous trouver ça.

LA PRÉSIDENTE :

1380 Mais pendant que vous cherchez, je peux peut-être passer la parole à mon collègue.

Mme HEÏDI ASNONG :

1385 Ah, O.K., je l'ai.

LA PRÉSIDENTE :

Vous l'avez ? On vous écoute.

1390 **Mme HEÏDI ASNONG :**

1395 Historique d'incidents survenus, puis c'est le Bureau de la sécurité des transports du Canada. Il y a une liste de tous les événements, des incidents et accidents qui se sont produits. Puis c'est ça. Fait que, dans le fond, j'ai été fouillé là-dedans puis... Bien, peut-être que... en tout cas, il y a des risques reliés à ça; ça, c'est certain.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1400

Mme HEÏDI ASNONG :

Parce qu'il y a des incidents puis des accidents qui se sont produits dans des points d'entretien ou des points... des zones de distribution.

1405

LA PRÉSIDENTE :

Dans les zones de distribution. O.K. Mais là, attention, les zones de distribution c'est une chose, mais là, on parle ici de stations de raclage, de gares de raclage.

1410

Mme HEÏDI ASNONG :

O.K.

1415

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que pour vous, c'est du moment que c'est pas le gazoduc, les incidents c'est soit, justement, dans les postes de distribution, dans les gares de raclage, vous mentionnez aussi les vannes de sectionnement. Donc, pour vous, tout ça c'est un tout ?

1420

Mme HEÏDI ASNONG :

Je vais vous répondre honnêtement, moi, je connais pas ça puis c'est pas ma job de faire une analyse de risque ou pas. C'est ça que je me serais attendu qu'eux en fassent l'analyse. En relève, c'est quoi les... Comment je peux dire ? C'est facile de dire en parachute il y a pas de danger, mettons, je vais vous donner un exemple. Mais si on en fait pas de parachute, on sait pas c'est quoi les risques, on peut pas calculer les risques comparé à quelqu'un qui en fait à tous les jours.

1430

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Mme HEÏDI ASNONG :

1435

Dans ce sens-là, c'est qu'eux nous ont dit : « Ah, il y a pas de risque relatif à des nouvelles vanes ou à des gares de raclage parce qu'il y a pas de gaz dedans. » Mais quand il y en a dedans, est-ce qu'il y a des risques ? C'était ça le questionnement aussi.

1440 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

1445 **Mme HEÏDI ASNONG :**

Parce qu'il va y en avoir du gaz dedans.

LA PRÉSIDENTE :

1450 Bien, il y a pas de gaz qui circule dans la station de raclage.

Mme HEÏDI ASNONG :

Mais quand il y a le...

1455

LA PRÉSIDENTE :

Quand le petit racleur part...

1460 **M. PIERRE RENAUD :**

Quand il y a des entretiens.

LA PRÉSIDENTE :

1465

Quand il y a des entretiens.

Mme HEÏDI ASNONG :

1470 Oui. Mais il y a un contact avec les zones ?

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, vous vous questionnez par rapport à ça ?

1475

Mme HEÏDI ASNONG :

Exactement.

1480

LA PRÉSIDENTE :

O.K. C'est beau.

1485

Mme HEÏDI ASNONG :

Exactement. C'est ça, c'est quoi les risques ? On fait pas d'étude parce qu'il y a pas de gaz dedans, je trouve que c'est pas une réponse.

1490

LA PRÉSIDENTE :

C'est trop simpliste pour vous...

1495

Mme HEÏDI ASNONG :

Exactement.

1500

LA PRÉSIDENTE :

... donc, vous auriez aimé qu'ils vous fassent la démonstration...

1505

Mme HEÏDI ASNONG :

Exactement.

1510

LA PRÉSIDENTE :

... à ce moment-là. O.K. On comprend.

Mme HEÏDI ASNONG :

Puis c'est une sortie aussi hors terre. C'est un tuyau qui est hors terre.

LA PRÉSIDENTE :

1515 Oui. Effectivement, oui.

M. MARTIN BELLEFROID

1520 Parce que le moyen de déplacement du racleur intelligent c'est le flot de gaz. C'est lui qui l'amène. Ça fait que c'est sûr que pour se déplacer, il y a le gaz qui va l'amener jusque dans le bout de la station.

LA PRÉSIDENTE :

1525 À l'autre bout, oui.

M. MARTIN BELLEFROID

1530 Fait que rendu là, pour l'amener à l'extérieur, bien ils vont pas aller à la pêche, ils vont laisser... va falloir qu'ils viennent jusque dans la sortie. Ça fait que c'est certain qu'il y a du gaz à un moment donné.

LA PRÉSIDENTE :

1535 O.K.

M. MARTIN BELLEFROID

1540 Pas tout le temps, je suis d'accord, mais à un moment donné...

LA PRÉSIDENTE :

1545 Non, non, je comprends. Je comprends bien votre pensée maintenant. Je vous remercie. Je laisse la parole à monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD :

1550 En page 6, vous mentionnez l'alternative d'un nouveau poste de compression à Saint-Sébastien. Je voudrais savoir en quoi un nouveau poste de compression va améliorer la sécurité globalement de tout le projet ?

M. JEAN ASNONG :

Vous avez vu ma figure DA-13. Est-ce qu'on pourrait le remonter ?

1555

M. PIERRE RENAUD :

Non, je comprends votre raisonnement, Monsieur Asnong, mais je veux savoir, moi, l'impact du nouveau poste de compression sur la sécurité parce que c'est ça votre préoccupation ? La sécurité, c'est quoi l'impact sur la sécurité de tout le projet, on s'entend ?

1560

M. JEAN ASNONG :

C'est que dans ce nouvel pipeline-là il y a des producteurs qui travaillent avec leurs machineries sur le pipeline et il y a un bouleversement du sol qui se fait aussi. Et puis pour ces personnes-là aussi, s'il y en a pas une deuxième ligne, c'est plus sécuritaire que d'avoir deux lignes parce qu'on vient de doubler le risque. Vous comprenez ?

1565

En tout cas, c'est ça, un peu la...

1570

M. PIERRE RENAUD :

Mais le risque est...

1575

M. JEAN ASNONG :

Puis...

M. PIERRE RENAUD :

1580

Allez-y. Allez-y, je cherche à comprendre.

M. JEAN ASNONG :

Pour moi, c'est un réservoir et la sécurité d'un réservoir n'est pas la même qu'un pipeline également.

1585

M. PIERRE RENAUD :

Mais là, on parle d'un poste de compression. Vous voulez améliorer la sécurité; ce que je comprends. Votre préoccupation, c'est une préoccupation de sécurité.

1590

M. JEAN ASNONG :

1595 Oui.

M. PIERRE RENAUD :

1600 Vous nous avez parlé du déplacement du tracé pour améliorer la sécurité. Là, on dit, on veut une station de compression. En quoi... ce que je vous demande, c'est en quoi ce projet-là va améliorer la sécurité sur les citoyens ?

Mme HEÏDI ASNONG :

1605 Bien, en fait, c'est une alternative qui n'a pas été nécessairement envisagée, puis le point de comment ça va améliorer sur la sécurité ? C'est l'absence d'un deuxième pipeline principalement, puis aussi c'est le fait qu'il y a pas de gare de raclage, puis pas l'ajout de (inaudible). Mais aussi, c'est le... Mon Dieu, j'ai oublié. En tout cas, c'est principalement le fait...
1610 Ah, oui, c'est ça, c'est que TransCanada PipeLine utilise cet argument-là de pression pour justifier l'ajout d'un deuxième. Donc, en trouvant une solution alternative, l'ajout du deuxième devient plus nécessairement puis on règle une partie du problème, parce qu'il faut quand même continuer à vivre avec le premier pipeline. Mais comme je vous dis, puis comme mon père confirme, c'est le fait qu'il faut travailler dans une zone avec deux pipelines. Donc, l'absence d'un deuxième c'est carrément ça.

1615

M. PIERRE RENAUD :

 Mais on ajoute un équipement, là, un équipement de compression. Est-ce que ça, ça a un impact sur la sécurité ?

1620

Mme HEÏDI ASNONG :

 C'est pas à nous à le mesurer.

1625

M. PIERRE RENAUD :

 D'accord.

M. MARTIN BELLEFROID

1630

1635 Il pourrait être installé ailleurs que près des maisons. Il pourrait être installé dans... il n'est pas obligé d'être installé à proximité des résidences parce que le long de la 133, il y a des résidences. Le long du chemin Molleur, il y a des résidences, mais après ça, tout le long, il y a bien des endroits où il y en a pas de résidence. On serait en terre agricole, là, mais on serait pas collé sur des résidences avec un équipement.

LA PRÉSIDENTE :

1640 O.K.

M. PIERRE RENAUD :

C'est bien, merci.

1645 **LA PRÉSIDENTE :**

1650 Moi, j'ai une question par rapport les effets potentiels et les mesures d'atténuation. Bon, comme vous savez, on est en pleine analyse, donc nous-mêmes n'avons pas toutes les réponses, mais le service incendie, c'est la MRC... donc, c'est le schéma de la sécurité incendie, c'est la MRC qui vous fourni des services incendie ou vous-mêmes vous avez vos propres pompiers à Pike River ?

M. MARTIN BELLEFROID

1655 On est partenaire avec la municipalité de Saint-Armand dans un service d'incendie.

LA PRÉSIDENTE :

1660 O.K. Et vous mentionnez que... O.K. la façon dont vous rémunérez votre service, que vous prévoyez des fonds pour le service incendie, si je comprends bien, vous avez un fond général de votre municipalité. Est-ce qu'il y a une régie ou est-ce qu'il y a un contrat intra-municipal ? Est-ce que c'est une quote-part que vous donnez au point de vue ?

M. MARTIN BELLEFROID

1665 On a une quote-part pour les équipements, pour la formation, puis les camions.

LA PRÉSIDENTE :

1670 C'est un partenariat entre les deux...

M. MARTIN BELLEFROID

C'est un partenariat.

1675

LA PRÉSIDENTE :

... municipalités, donc, vous séparez la facture entre les deux municipalités.

1680

M. MARTIN BELLEFROID

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1685

O.K.

M. MARTIN BELLEFROID

1690

On paye les interventions qui se font chez-nous. Saint-Armand paye les interventions qui se font chez eux. Mais la formation, les équipements, c'est partagé selon une quote-part.

LA PRÉSIDENTE :

1695

Puis vous nous dites, à la page 8, qu'il y a eu aucun plan de mesures d'urgence qui n'a été soumis ou mis en place par TransCanada PipeLine à l'heure actuelle. Donc, pour le pipeline existant, vous n'avez pas connaissance d'un plan de mesures d'urgence qui est en place ?

M. MARTIN BELLEFROID

1700

Non, on en parle pas nulle part dans notre schéma de mesures d'urgence.

LA PRÉSIDENTE :

1705

Bien, votre schéma... vous parlez de votre schéma de sécurité incendie ?

M. MARTIN BELLEFROID

Ou de mesures d'urgence. Les deux, on parle pas du pipeline dedans.

1710

LA PRÉSIDENTE :

Puis je veux juste confirmer parce que, là, juste une question de terminologie, vous n'avez pas de schéma de sécurité civile ?

1715

M. MARTIN BELLEFROID

On en a un, mais on parle pas du pipeline dedans, puis on a pas eu rien qui nous a été communiqué par TransCanada au fait dans la manière de traiter s'il y avait des fuites ou des problèmes autour du pipeline.

1720

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vos pompiers n'ont reçu aucune formation pour, par exemple, prévenir... bien, pas pour prévenir, mais pour être les premiers intervenants, donc, soit de confiner les gens ou soit de faire en sorte que le site soit protégé jusqu'à ce que les intervenants de TransCanada PipeLine arrivent ?

1725

M. MARTIN BELLEFROID

À date, là, on a pas eu... dans nos dernières rencontres, on en a parlé, puis les personnes en place nous ont dit que c'était pas expliqué nulle part une procédure pour traiter dans le dossier de TransCanada ou du pipeline.

1730

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Puis le schéma de sécurité civile, ça a été adopté par votre MRC ?

1735

M. MARTIN BELLEFROID

Oui, mais on parle pas de ça non plus dedans.

1740

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous auriez la... je pourrais le demander à la MRC, mais pourriez-vous nous le sortir puis nous le déposer le schéma de sécurité civile s'il vous plaît ?

1745

M. MARTIN BELLEFROID

1750 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Il y a quelqu'un dans la salle...

1755

M. MARTIN BELLEFROID

Le schéma (inaudible) de risques (inaudible).

1760

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, il y a quelqu'un dans la salle qui est du service, j'ai vu votre... vous êtes du service incendie ?

1765

M. HUGUES DAVELUY :

Sécurité civile (inaudible) Québec.

LA PRÉSIDENTE :

1770

Du gouvernement du Québec. Donc, vous nous confirmez qu'il y a juste un schéma de sécurité incendie...

M. HUGUES DAVELUY :

1775

Un schéma de couverture de risques.

LA PRÉSIDENTE :

1780

... schéma de couverture de risques, oui, excusez, qui est en vertu de la Loi.

M. HUGUES DAVELUY :

Sur la sécurité incendie.

1785

LA PRÉSIDENTE :

1790 Sur la sécurité incendie. Mais en vertu de la loi sur la sécurité civile, donc un schéma de sécurité civile, vous nous confirmez qu'il y en a pas.

M. HUGUES DAVELUY :

Oui. Ces modalités-là sont pas en vigueur.

1795 **LA PRÉSIDENTE :**

Les modalités ne sont pas en vigueur dans la loi. Très bien. Merci.

1800 On continue à regarder nos questions. On vous en pose pas mal, hein ? On veut vraiment bien comprendre le fond de votre pensée. Pour ma part, moi, je...

M. JEAN ASNONG :

Excusez !

1805 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1810 **M. JEAN ASNONG :**

C'est très bien, puis on s'attendait à ça.

LA PRÉSIDENTE :

1815 Merci, Monsieur Asnong.

1820 Peut-être juste une petite dernière. Je vais ouvrir une petite porte. Vous nous mentionnez que vous aimeriez que le chemin Molleur ne soit pas utilisé lors des travaux mais qu'il y ait d'autres chemins d'accès. Vous les avez pensez où ? Donc, j'imagine que ça serait par la 202, mais pour, par exemple, si jamais le tracé est retenu tel que proposé par TransCanada PipeLine et qu'il y a la gare de raclage qui devrait être installée, là, à proximité du chemin Molleur, est-ce que... donc, vous voyez tout ça qui passe par la 202 puis que, là, ils font de l'empierrement le long de l'emprise pour circuler tout au long ?

1825

M. JEAN ASNONG :

1830

C'est qu'on souhaitait pas impliquer les citoyens avec une charge de circulation importante étant donné que c'est une route mineure, en fait, de largeur puis on voyait pas comment on pouvait mettre des camions circulation lourde dans cette route-là. C'est pour ça qu'on souhaitait qu'il y ait de la circulation à même le tracé.

LA PRÉSIDENTE :

1835

O.K. C'est beau.

Alors, pour nous, ça termine...

M. JEAN ASNONG :

1840

Pour le temps de la construction...

LA PRÉSIDENTE :

1845

Oui ?

M. JEAN ASNONG :

1850

... on parle pas de quand ils viennent faire de l'entretien ou des inspections après...

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, je comprends.

1855

M. JEAN ASNONG :

... mais seulement pour la construction.

LA PRÉSIDENTE :

1860

Lorsqu'il y a le gros du travail. Alors, je vais juste attendre ma collègue, mais pour notre part, on vous remercie, Monsieur Asnong, Madame Asnong et Monsieur Bellefroid.

M. PIERRE RENAUD :

1865

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1870

Monsieur qui avez fourni de l'information, est-ce qu'on pourrait avoir votre nom s'il vous plaît ?

M. MARTIN BELLEFROID

1875

(Inaudible)

LA PRÉSIDENTE :

1880

Oui, il faut juste que je le dise - je vais la prendre tout de suite votre carte – pour les notes sténotypistes. Alors, monsieur Hugues Daveluy, conseiller de la sécurité civile, Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie. Je vous remercie beaucoup.

1885

Est-ce qu'il y a quelqu'un d'inscrit au registre ? Non ? O.K. Un droit de rectification ? Ça va être par écrit ? Par écrit. Je vous remercie. Bon.

Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

1890

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission, et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

1895

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au vendredi 24 novembre 2017 pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à Madame Lynda Carrier, coordonnatrice de la commission car, à défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

1900

Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. Ainsi, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes, alors que son permis indique 250 personnes, bien alors vous pouvez rectifier les faits.

1905 La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 9 février 2018.

1910 La commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique. Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public.

Merci à tous ceux qui ont été présents ce soir. Bonne soirée.

1915 *Je, soussignée, FRANCINE LANGEVIN, sténographe officielle, dûment assermentée comme telle, certifiée, sous mon serment d'office, que les pages qui précèdent contiennent la transcription des paroles recueillies au moyen de l'enregistrement fourni, au meilleur de ma connaissance et de mon habileté, le tout conformément à la loi.*

1920

1925 _____
Francine Langevin, s.o. 289196-4

1930